



CUNAC

Le bulletin

2024 N°13

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

 INFOS

 ACTUS

 FOCUS

Le journal municipal d'informations

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ▷ 4

BUDGET PRIMITIF 2024 ▷ 6

CUNAC ACTUALITÉS ▷ 9



Bien vivre ensemble!

 PanneauPocket



www.cunac.fr



mairie.cunac@cunac.fr





RETOUR EN IMAGES



Vœux du Maire à la population - 7 janvier



Goûter des aînés - 20 janvier



Loto de l'ADMR - 17 février



Chères Cunacoises, chers Cunacois,



Il y a maintenant 4 ans, nous reprenions en main la commune engluée dans les dettes, les emprunts et les déficits. A tel point que nous avons été placés dans le **réseau d'alerte de la Préfecture**. Les grands projets étaient stoppés et les subventions restaient aléatoires.

En date du 24 janvier 2023, une Lettre Recommandée (en AR) envoyée par la Présidente de la **Chambre Régionale des Comptes** m'informait que notre commune était inscrite à son programme de vérification et contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Cunac, ce à compter de l'exercice 2016 jusqu'à la période la plus récente.

Les éléments de synthèse portés dans le rapport final confirment une **fiabilité des comptes** mais aussi **une situation financière qui s'améliore depuis 2020** rappelant une fragilisation de notre situation financière entre 2016 et 2019 liée à des dépenses d'équipement soutenues (1,5 M euros) ayant nécessité un emprunt important. La section de fonctionnement ne permettant pas alors de couvrir l'annuité de la dette en capital induisant une capacité d'autofinancement fortement dégradée.

Les axes d'amélioration portés par notre collectivité ont permis de retrouver des marges de manœuvre et la situation s'est améliorée. Nous avons ainsi restauré un autofinancement suffisant pour couvrir l'annuité de la dette.

Les 5 recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

1. **Formaliser**, avant la fin de l'année 2024, un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** complet et actualisé prévoyant une communication envers les citoyens, conformément à l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure.
2. **Se conformer** aux dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) en publiant l'ensemble des actes réglementaires non individuels sur le site internet de la commune ou à défaut délibérer sur tout autre mode de publicité applicable.
3. **Mettre en concordance** le compte de gestion, l'état de l'actif et l'inventaire des immobilisations conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.
4. **Procéder à la nomination** d'au moins un assistant de prévention et assurer sa formation initiale et continue, conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 et à l'arrêté du 29 janvier 2015 précité.
5. **Réaliser et maintenir à jour** un **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** conformément au décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001.

Depuis 2020, nous avons remboursé plus de dettes que nous en avons créées. Cette année encore **les finances de la commune démontrent une gestion rigoureuse des deniers publics**. Pour la quatrième année consécutive nous n'avons pas eu accès à l'emprunt comme nous nous y étions engagés accélérant ainsi la diminution de l'encours de la dette.

Pour autant, les décisions pour construire un budget se prennent en fonction de la situation économique et de nos projets. Notre commune bénéficie d'une **bonne santé financière**. Nous portons une attention forte à une **gestion responsable** et nous auto-finançons avec nos partenaires la totalité de nos investissements, en étant raisonnables sur votre taux d'imposition.

Nous venons de voter le budget pour l'année 2024, qui rend possible les projets destinés à **améliorer le cadre de vie** des Cunacoises et des Cunacois, tout en répondant aux défis d'aujourd'hui et de demain, notamment climatiques. C'est l'ambition que nous traduisons cette année à travers de nombreux projets, afin de **répondre aux besoins des familles, d'encourager la jeunesse, d'accompagner les plus fragiles** et de **construire la commune de demain** avec celles et ceux qui la pratiquent au quotidien.

Avec tout mon dévouement.





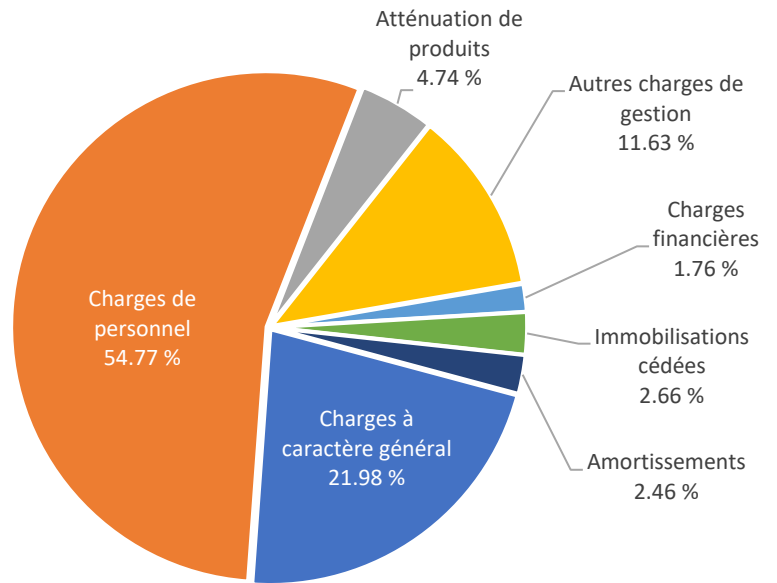
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE
FONCTIONNEMENT

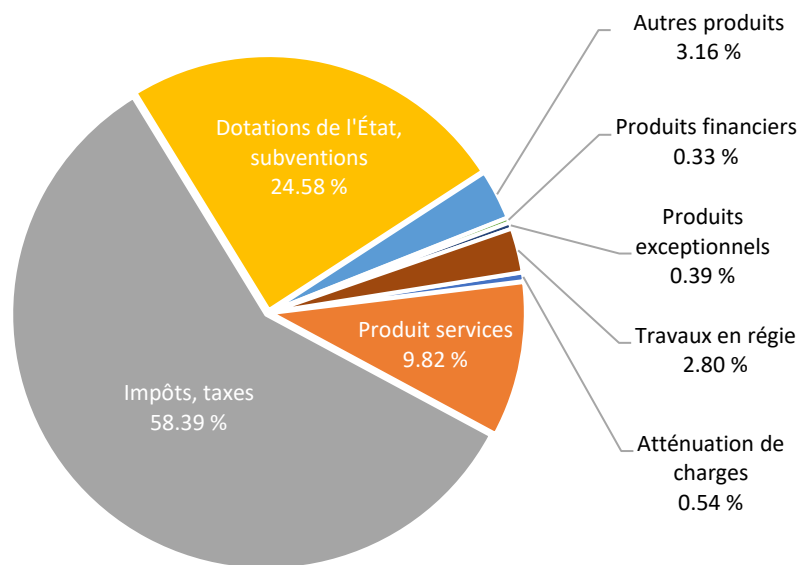
LE BILAN RÉALISÉ EN 2023



Charges à caractère général	202 855.82 €
Charges de personnel	505 380.21 €
Atténuation de produits	43 701.21 €
Autres charges de gestion	107 288.51 €
Charges financières	16 248.76 €
Immobilisations cédées	24 588.55 €
Amortissements	22 658.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	922 721.06 €



Atténuation de charges	5 358.67 €
Produit services	97 244.24 €
Impôts, taxes	578 488.11 €
Dotations de l'État, subventions	243 504.21 €
Autres produits	31 305.98 €
Produits financiers	3 232.38 €
Produits exceptionnels	3 882.53 €
Travaux en régie	27 740.00 €
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	990 756.12 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT



- **Dépenses** : 922 721.06 €
- **Recettes** : 1 363 756.14 € (dont 373 000.05 € de résultat reporté)
- ➔ **Soit un résultat de clôture de : 441 035.08 €**

UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT QUI S'INSTALLE



En 2023, on constate un excédent de fonctionnement de 68 035 € ; en 2022, c'était 110 402 € ; en 2020, il était de 19 714 €. Tous les contrats de l'ancienne mandature ont été revus. Désormais, ce sont les agents municipaux qui effectuent le travail d'entretien des espaces verts, le ménage dans les bâtiments, l'animation au centre de loisirs.



DÉPENSES

Remboursement emprunts, Part capital	77 196.00 €
Aire de jeux	46 959.00 €
Matériel et local stockage au Centre de loisirs	19 984.00 €
City stade	87 672.00 €
École : peintures, parquet 6 ^e classe, films solaires, volets roulants, plomberie, 2 tableaux blancs interactifs + logiciels	10 794.00 €
Changement des ampoules / néons LED bâtiments municipaux	7 601.00 €
Changement d'éclairage au stade / Distributeurs viande et pains	17 496.00 €
Plantation d'arbres : place de l'église et terrain de pétanque	3 862.00 €
3 Photocopieurs : Mairie, Centre de loisirs, École	6 832.00 €
Tondeuse, karcher, sèche-mains, 2 aspirateurs	3 936.00 €
Camion	42 690.00 €
Raccordement à l'égout de l'atelier municipal	1 560.00 €
Reversement à la C2A de la Taxe d'Aménagement	10 545.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	337 127.00 €



RECETTES

TBI École : subvention	3 719.00 €
Aire de jeux : subvention Département + État	17 084.00 €
Arbres place de l'église et terrain pétanque : subvention Département	2 200.00 €
Taxe aménagement : reversement C2A	17 075.00 €
Dettes récupérables C2A	26 365.00 €
Versement Taxe Aménagement	22 687.00 €
Récupération de la TVA année 2022	11 368.00 €
RECETTES RÉELLES 2023	100 498.00 €

City stade : subventions ANS + Département	47 485.00 €
Local stockage et matériel Centre de loisirs : subvention CAF	6 647.00 €
Travaux 6 ^e classe : subvention Département	1 071.00 €
SUBVENTIONS ENCAISSÉES ANNÉE 2024	55 203.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT



- **Dépenses** : 364 867.42 €
- **Recettes** : 418 588.85 € (dont 270 843.48 € d'excédent reporté)
- **Soit un résultat de clôture de : 53 721.43 €**

RESTES A RÉALISER 2023 REPORTÉS SUR L'EXERCICE 2024



- **Dépenses** : Néant
- **Recettes** : 55 203.67 €
- **Solde des restes à réaliser : 55 203.67 €**

Scannez le QR Code pour consulter l'ensemble des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024 et accéder au Budget Primitif 2024 et au Compte Administratif 2023 dans leurs intégralités.





BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE
FONCTIONNEMENT

LE BUDGET QUE NOUS PRÉVOYONS EN 2024



DÉPENSES

Charges à caractère général	231 055.00 €
Charges de personnel	525 000.00 €
Intérêts des emprunts	16 500.00 €
Dépenses de gestion courante	115 070.00 €
Attribution de compensation	43 000.00 €
Autres atténuations de produits	1 500.00 €
Dotations aux amortissements	23 500.00 €
Charges exceptionnelles	21 000.00 €
Virement à la section investissement	475 742.08 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	1 452 367.08 €



RECETTES

Produit des contributions directes	541 856.00 €
Fonds Départemental des DMTO	21 000.00 €
Compensations exonérations de taxes par l'État	5 641.00 €
Dotations de l'État	169 681.00 €
FPIC	26 520.00 €
FCTVA	600.00 €
Dotation de solidarité communautaire	35 980.00 €
Revenus des immeubles	27 000.00 €
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 100.00 €
Participations autres organismes	70 000.00 €
Ventes de produits et de prestations	89 750.00 €
Remboursement des emprunts transférés C2A	2 204.00 €
Atténuations de charges (remboursement salaire)	10 000.00 €
Travaux en régie	10 000.00 €
Excédent de fonctionnement reporté	441 035.08 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	1 452 367.08 €

UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (ÉPARGNE) EN NETTE AUGMENTATION MAIS ENCORE INSUFFISANTE



Notre autofinancement rétablit depuis 2 ans nous permet de financer nos propres investissements à partir de nos ressources internes, sans avoir recours à l'emprunt. Nous nous attachons à le compléter par d'autres recettes (subventions, fonds de concours). **Pour maintenir cette situation devenue favorable, nous nous sommes engagés à ne pas contracter d'emprunt durant notre mandat 2020 - 2026 mais aussi à rétablir un excédent de la section de fonctionnement. En 2024, le constat révèle que ces engagements sont tenus.**

L'ENCOURS DE LA DETTE ET SA STRUCTURE



L'encours de la dette au 31 décembre 2023, s'élevait à 723 609.71 € dont 7 226 € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans le cadre du transfert de compétences « voirie large ». Il est positionné à 100 % sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères ...). 76.01 % de l'encours total est à taux fixe classique. Le taux moyen de l'encours est de 2.29 % et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 13 ans et 11 mois.



DÉPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT

Remboursement prêts (capital)	74 300.00 €
Acquisition terrain	200 000.00 €
Outillage atelier	2 500.00 €
Matériels divers pour l'école et la cantine	15 000.00 €
École : remplacement de 6 ordinateurs + logiciels	3 200.00 €
Classes maternelles : réfection salle psychomotricité, pose d'un lavabo, stores extérieurs	19 000.00 €
Classes primaires : isolation par l'extérieur, climatisation, films solaires	51 500.00 €
Voie verte ancien stade	12 600.00 €
Réfection toiture d'un logement locatif	14 100.00 €
Installation pompe à chaleur un logement locatif	11 000.00 €
Remplacement fenêtre logement locatif	1 500.00 €
Colombarium	6 000.00 €
Reversement à la C2A de la Taxe Aménagement 40 % de 2023	9 100.00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	419 800.00 €
Autres acquisitions ou travaux	96 100.00 €
Travaux en régie (plantation arbres)	10 000.00 €
Caution logement	1 000.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	526 900.00 €



RECETTES

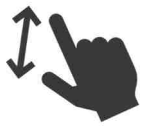
Subventions 2023 City stade / 6 ^e classe / local Centre de loisirs	55 203.67 €
État FCTVA	40 000.00 €
C2A Taxe Aménagement	17 000.00 €
C2A allocation compensatrice	17 075.00 €
C2A dette récupérable	24 418.00 €
Dépôt cautionnement	1 000.00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	154 696.67 €
Virement de la section fonctionnement	475 742.08 €
Amortissements	23 500.00 €
Solde exécution reporté	53 721.43 €
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	707 660.18 €

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT : UNE SITUATION QUI S'AMÉLIORE



En 2020, à notre installation, la capacité de désendettement de la commune était de 22 ans. Le seuil d'alerte étant de 10/12 ans, Cunac intégrait en 2021, le Réseau d'alerte de la Préfecture et de la Direction Générale des Finances publiques. La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette au 31/12/N et l'épargne brute de l'année N. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans. Enfin, en 2023, notre rigueur, notre maîtrise des dépenses et la recherche systématique de partenaires financiers, nous ont permis d'abaisser la durée à 7 ans et 9 mois.

La section d'investissement est votée avec un excédent de 180 760.18 € conformément à l'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.



RÈGLES DU VIVRE ENSEMBLE

Dans toute commune, le respect mutuel des règles de vie est crucial pour assurer le bien-être de chacun. Dans cette rubrique, nous rappelons les principes essentiels et les règles de vie collectives qui favorisent l'harmonie à Cunac. En les respectant, nous faisons de notre village un endroit où chacun se sent chez soi et où le bien vivre ensemble est une réalité partagée.

LE BRUIT



L'arrêté portant réglementation des **bruits de voisinage** (Préfecture du Tarn) est clair sur le sujet : « Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit anormalement intense causé sans nécessité (...) est interdit, de jour comme de nuit. Sur les voies publiques (...) et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité ou leur durée ou leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit leur provenance. Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. »

Les **travaux de bricolage et jardinage** utilisant des appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- ▶ Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
- ▶ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h
- ▶ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

LA PROPRETÉ



La commune de Cunac est régulièrement confrontée à l'incivisme de certaines personnes :

▶ **Dépôts sauvages d'ordures ménagères, de verre**, ... qui occasionnent des désagréments pour le voisinage. Cela engendre un coût pour la collectivité et les agents municipaux sont mobilisés à la remise en état ou au nettoyage. Nous rappelons que les dépôts sauvages (déchets, ordures, encombrants, ...) sur la voie publique sont interdits et constituent une infraction.



Merci d'utiliser les **4 points d'apport volontaires des déchets** mis à disposition sur la commune et disponibles avec des conteneurs spécifiques en libre accès situés : **Place du Mail** (Ordures ménagères, Verre, Emballages, Papiers), **Place de la Grèze, Patus du Vialar, carrefour de Jalet / Artigues** (Récup' Verre).



La **déchetterie de Saint-Juéry** (encombrants et les autres déchets spécifiques nécessitant un tri en raison de leurs caractéristiques particulières) est aussi à disposition du mardi au samedi : 8h – 12h | 13h30 – 17h30 | Fermé le lundi. **Pour Information** : les particuliers du Grand Albigeois peuvent retirer gratuitement une fois par an environ 100 litres de compost. ☞ Apportez vos sacs ou demandez-en à l'agent d'accueil. Pensez également à prendre une pelle pour charger votre compost.



Concernant les **déjections canines**, il est bon de rappeler ce que dit la loi : "Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal". De nombreux points « *Toutounet* » existent avec des sacs à disposition. Utilisez-les sans modération et jetez le sac usagé dans une corbeille de rue ou dans votre bac à ordures ménagères.



Enfin, nous rappelons que le **brûlage à l'air libre** des déchets verts est interdit toute l'année ! Les déchets verts sont assimilés aux ordures ménagères et la pratique traditionnelle de leur incinération par brûlage à l'air libre est interdite à ce titre. Cette mesure s'applique autant aux particuliers qu'aux entreprises et exploitants agricoles. Une amende d'un montant de 450 € (article 131-13 du code pénal) est encourue pour tout contrevenant. En effet, au-delà des troubles de voisinage (odeurs et fumées) et de risque d'incendie, le brûlage est émetteur de polluants.

LA SÉCURITÉ



Piétons, poussettes, cyclistes, deux roues motorisés, automobilistes : tous ont une place sur la chaussée ou la voirie et tous doivent **respecter le code de la route et les limitations de vitesse**. En réduisant sa vitesse, on réduit non seulement le risque d'accident, mais aussi et surtout, sa gravité. Donc **restez vigilants** ! De nouveaux panneaux STOP ont été installés sur la commune ainsi que des aires de croisements et des écluses afin de réduire la vitesse et augmenter la sécurité de tous ! **Des contrôles fréquents ont lieu sur la commune ...**



PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

En date du 24 janvier 2023, une Lettre Recommandée (en AR) envoyée par la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes informait le Maire que notre commune était inscrite à son programme de vérification et contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Cunac, ce à compter de l'exercice 2016 jusqu'à la période la plus récente.

Un premier questionnaire nous a été transmis le 30 janvier 2023 avec comme exigence d'apporter les réponses et les éléments faisant preuves de nos réponses avant le 21 février 2023.

Le questionnaire N°1 portait sur 7 chapitres :

1° : Informations et documents généraux, 2° : Qualité de l'information budgétaire et fiabilité des comptes, 3° : Situation financière, 4° : Investissements et patrimoine, 5° : Ressources humaines, 6° : Divers, 7° : Intercommunalité.

Toutes les réponses et les documents furent envoyés dans le respect de la procédure à la suite d'un travail concerté important.

Le lundi 03 avril 2023 un second questionnaire nous est communiqué afin de compléter le premier questionnaire envoyé et d'ouvrir d'autres champs d'interrogations. Les réponses et documents faisant preuve devant respecter une échéance brève soit le 19 avril 2023.

Le questionnaire N°2 portait sur 5 chapitres :

1° : Présentation générale, 2° : Fiabilité des comptes, 3° : Situation financière, 4° : Ressources humaines, 5° : Crise sanitaire.

Là aussi un travail important a été effectué pour répondre aux exigences de la Chambre Régionale des Comptes et permettre l'envoi des documents avant l'échéance posée.

Le 28 septembre 2023, nous avons reçu le rapport d'observations provisoires délibéré le 11 juillet 2023 par la Chambre Régionale des Comptes précisant que le Maire disposait d'un délai d'un mois pour faire part de ses réponses. Les observations la concernant étaient aussi envoyées au maire précédent.

Le 10 octobre 2023, le Maire faisait part de ses remarques par courrier tant sur le fond que sur la forme et indiquait les actions à mener pour répondre aux premières préconisations.

Le 22 février 2024, la commune recevait le Rapport d'Observations Définitives (ROD1) suite à la délibération de la Chambre en date du 6 novembre 2023 qui a pu examiner le courrier de réponses fourni par le Maire le 10 octobre. Le courrier indiquait aussi que la partie des observations concernant sa gestion était transmise au prédécesseur de Monsieur le Maire.

Le 20 mars 2024, la Chambre Régionale des Comptes a transmis le Rapport d'Observations Définitives (ROD2) qu'il revenait de communiquer à la première assemblée délibérante dans un délai maximum de deux mois. La présentation a été effectuée le jeudi 04 avril 2024 en Conseil municipal pour débats et l'ensemble du rapport est rendu public et consultable sur le site internet de la commune www.cunac.fr (Mairie → Comptes-rendus des conseils municipaux → Séance du 4 avril 2024).

Scannez le QR Code
pour consulter l'intégralité du Rapport



SÉCURISATION DE LA VOIRIE

Dans le cadre du plan d'action présenté et partagé lors des rencontres de proximité avec les administrés, la municipalité a engagé une démarche visant à diminuer la vitesse, faciliter le croisement des véhicules et sécuriser certaines zones à risques. A cet effet des écluses ont été installées ou restaurées sur les axes suivants : Route de Villefranche, Chemin St Eloi et Route de St Juéry. Bien sûr il est rappelé aux usagers de la route de respecter les limitations de vitesse et les signalisations en place afin que l'ensemble des utilisateurs de nos routes communales permettent aux piétons, cyclistes, automobilistes et professionnels de partager la circulation de façon harmonieuse. Deux aires de croisement situées Route de Villefranche faciliteront la circulation des véhicules et en particulier pour les personnes se rendant à la déchetterie voisine. Enfin la signalisation au Vialar, au Chemin du Pin et au carrefour de Cabrillac a été renforcée privilégiant le sens des priorités de circulation. D'autres aménagements suivront sur l'ensemble de la commune s'inscrivant sur un programme pluriannuel de sécurisation et de réhabilitation des voiries communales.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Pour la France, elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Scannez le QR Code pour plus d'infos



La cérémonie des vœux aux Cunacois s'est déroulée en présence de **Michel Vilbois, Préfet du Tarn** et de **Sandrine Souleman, Conseillère Régionale**. En voici quelques extraits issus du discours du **Maire Marc Venzal** :

« *Il est des traditions qui nous unissent, et celle-ci est spécialement belle et généreuse puisque, chacun de nous pensons à nos proches et aux personnes que nous aimons. Je m'inscris donc avec plaisir à la tradition pour vous souhaiter une très belle année 2024.* »

« *Malgré les difficultés conjoncturelles rencontrées, l'équipe municipale va poursuivre son action avec optimisme et détermination.* »

« *Dans un monde où de nouveaux dangers nous menacent, il nous faut rester vigilants et déterminés dans la défense de nos valeurs et de nos libertés.* »

« *Dans ce contexte, mes premiers souhaits sont des vœux de paix et de santé pour chacune et chacun de vous ainsi que vos proches. Ensuite des vœux de bonheur. Le bonheur qui passe par l'épanouissement professionnel, par l'amour, l'amitié et enfin par tout ce qui contribue à la qualité de vie au quotidien.* »

« *Nombreux sont celles et ceux qui appellent à repenser nos modes de production et nos solidarités, pour une société qui protège encore plus les personnes et leur environnement, et une économie plus résiliente, plus ancrée dans les territoires, plus partagée et plus démocratique. L'économie circulaire, la transition écologique et énergétique devront servir de leviers aux futurs projets.* »

« *Pour 2024, vous pouvez compter sur notre équipe pour porter cette vision qui nous anime et rassembler toutes les forces de notre territoire sur le plan économique, social, associatif et citoyen. Vous pouvez aussi compter sur mon écoute, ma disponibilité, ma proximité car le Maire doit être à l'écoute de toutes et tous, quelles que soient nos convictions, quelles que soient nos opinions.* »

GOÛTER DES AÎNÉS

Le samedi 20 janvier s'est déroulé le désormais traditionnel goûter des aînés. Plus de soixante personnes ont répondu présentes à l'invitation de la municipalité. Poignées chaleureuses et embrassades furent le signal de départ des festivités. Les retrouvailles pour certains et la découverte pour d'autres égayèrent les débats. L'installation des convives autour des tables copieusement garnies de bonbons, fouaces et tartes aux fruits, sans oublier les boissons dont certaines se dégustent avec modération, s'est effectuée dans la bonne humeur. Le spectacle animé par la troupe de Valérie Rosada et de Christian Vedeilhé « ANIMAGIC SHOW » débuta par une série de blagues provoquant l'hilarité des participants. Une partie réservée aux tours de magie ont fait briller les yeux des convives et surtout des assistants volontaires recrutés dans la salle, tout un chacun tentant de percer les mystères des réalisations secrètes du magicien. Les imitations de Bourvil, Fernandel, De Funés et du lieutenant Colombo ravirent nos aînés et ensuite la musique endiablée pris le relais où certains s'essayèrent aux danses de salon. Tout le monde se quitta enchanté par cette après-midi de partage et de convivialité se donnant rendez-vous pour les prochaines manifestations organisées par les élus.

COMMÉMORATION DU 19 MARS

Les habitants de la commune s'étaient déplacés pour la commémoration du 19 mars 1962. Les anciens combattants, le Conseil municipal Jeunes, les élus et la conseillère départementale Madame Malroux étaient aux côtés des représentants de la gendarmerie et des sapeurs-pompiers.

Le Président de la FNACA, Monsieur Combal et le Maire Marc Venzal déposèrent les gerbes au Monument aux morts accompagnés par les enfants du Conseil Municipal Jeunes. Le Maire soulignait « *Le devoir de mémoire est un facteur essentiel de transmission et je suis heureux de la présence de la jeunesse de Cunac* ».



Mercredi 10 avril 2024, nous avons organisé une après-midi collecte de déchets dans notre village. Nous avons souhaité associer à notre projet l'école de Cunac et le centre de loisirs. Nous avons rendez-vous à 14 h devant l'ALAE. Nous étions 25 : enfants, parents et élus. Tout d'abord, Appoline et Louis, membres du CMJ, ont expliqué le temps que les objets mettent pour se dégrader. Ensuite nous avons fait des groupes, puis nous avons distribué des sacs poubelles, des pinces, des gants mis à disposition par la Communauté d'Agglomération. Les gilets fluos ont été prêtés par la municipalité de Cunac pour notre sécurité sur la route. Chaque groupe ainsi équipé est parti sur des itinéraires différents. Après 1h30 de marche nous sommes retournés à l'ALAE pour échanger nos impressions. Pour terminer cette après-midi un goûter nous a été offert par la municipalité.



TRAVAUX DE RÉNOVATION A L'ÉCOLE

Afin de favoriser et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants à l'école de la commune, la municipalité a engagé un programme pluriannuel de rénovation de la structure. Des travaux d'isolation par l'extérieur ont concerné les classes du primaire et avant la fin de l'année scolaire la partie maternelle sera elle aussi isolée ; des films isolants et anti UV ont été fixés sur l'ensemble des portes et fenêtres vitrées pour diminuer les effets des températures extérieures ainsi que le changement de la fenêtre du bureau de la Directrice. Des climatiseurs réversibles ont été installés sur les trois classes du primaire afin de réduire le coût de la consommation énergétique et de tempérer les fortes chaleurs estivales. Un audit énergétique porté par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois permettra de finaliser les axes d'amélioration à venir et les travaux à entreprendre sur l'ensemble des bâtiments.



SOIRÉES CONVIVIALES POUR LES AMOUREUX DES MOTS AUTOUR DE LA POÉSIE, DU LIVRE ET DE LA MUSIQUE

Depuis le mercredi 24 février 2024, Isabelle et Solange ont mis en place une fois par mois des soirées conviviales au restaurant C.A.L.M. de CUNAC. Ce projet connaît un réel succès, en moyenne 20 personnes viennent partager leurs poèmes, livres et musiques autour d'un repas. Nous avons eu l'honneur de recevoir le poète et écrivain Mr Patrick Siellet. Il a lu quelques poésies de son dernier tome II : " Des rêves à l'encrier", qu'il a ensuite dédié pour le bonheur de l'assemblée ! Victor La Ritournelle a lui aussi animé une soirée en chansons autour de l'orgue de barbarie. Un très bon moment ! Notre souhait est de continuer à avoir de belles rencontres.



Patrick SIELLET



Victor LA RITOURNELLE



RECRUTEMENT SERVICE CIVIQUE

L'équipe d'animation du Service jeunesse de Cunac, sous la responsabilité de sa directrice Candice TOURNIER recherche un(e) candidat(e) pour un poste de service civique pour la rentrée 2024. Les jeunes intéressés peuvent prendre contact auprès du Service jeunesse de Cunac au numéro suivant 05 63 45 25 36 ou à la mairie au 05 63 76 07 17 pour plus de renseignements.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - RÉSUMÉS



Consultez les **comptes-rendus** des séances du conseil municipal sur le site internet :
www.cunac.fr → rubrique **Mairie**
(Les Procès-Verbaux sont affichés et consultables en Mairie)

Résumé du Conseil municipal - Mairie de Cunac - Séance du 9 novembre 2023

Scannez le QR Code
pour consulter le CR
dans son intégralité



1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 septembre 2023. → **Vote : POUR à l'unanimité.**

2. Compte-rendu des décisions du Maire sur la vente de matériel communal :

- Vente d'un enrouleur IRRIFRANCE Type Micro 50 Turbine qui n'est plus utilisé pour la somme de 2000 € TTC.
- Vente d'un broyeur Negri modèle R130T qui n'est pas utilisé pour la somme de 500 € TTC.

Le total de ces deux sommes, soit un montant de 2500 € sera imputé sur le budget de la commune. Le Conseil municipal prend actes de ces décisions.

3. Afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a créé une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) destinée entre autres aux agents dans les collectivités territoriales. Dix de nos agents pourront bénéficier de cette prime en fonction de leur rémunération. → **Vote : POUR à l'unanimité.**

4. Proposition de Madame GINESTET Josiane aux Conseillers municipaux, de compléter certains crédits figurant au budget et ceci afin de conserver l'équilibre budgétaire. → **Vote : POUR à l'unanimité.**

5. Information est donnée par Monsieur le Maire de la présence de termites dans l'enceinte de l'école et à l'intérieur de certaines classes. Monsieur PAGES Claude précise que ces termites proviennent de la propriété jouxtant l'école et vendue. L'acquéreur du terrain est informé et intègre le traitement anti-termites dans son projet. Trois entreprises ont été consultées et ont fourni des devis. La société Charpenet a été retenue pour un montant de 8664 € TTC. → **Vote : POUR à l'unanimité.**

6. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du renouvellement de la convention « *École et cinéma* » avec, à compter de 2023-2024 un nouveau dispositif « *Maternelle au cinéma* ». Ainsi les élèves de la petite section à la grande section de maternelle auront des thématiques de films et une organisation adaptée.

7. Informations diverses :

- Le document sur le rapport d'activité de la C2A pour 2022 a été remis à la mairie et est à la disposition des élus ainsi que des administrés au secrétariat de mairie.
- Monsieur le Maire fait part des sujets abordés lors des dernières rencontres de proximité : l'urbanisme, le développement du territoire et les besoins locaux ont été le plus souvent abordés.
- Renouvellement de l'invitation aux élus pour la cérémonie du 11 novembre 1918 à 17 h au Monument aux morts.

8. Parole est donnée aux présidents des commissions et délégués :

- Isabelle REDON de la commission vie associative informe que le marché de plein vent a déménagé depuis le 6 novembre à l'entrée de la place de la Grèze. Le manque de fréquentation met en danger le maintien de celui-ci. Pendant la période hivernale le marché est à l'arrêt et devrait reprendre en avril. Toutefois des discussions sont engagées sur l'emplacement, le choix du jour et les exposants.

Madame REDON informe également que le prochain spectacle de la Scène Nationale d'Albi (SNA) aura lieu le mercredi 20 décembre 2023 à 20h30 à la salle des spectacles (« *Lettres non écrites* »).

- Laurent SEGOND de la commission communication informe que le site internet de Cunac a été réhabilité pour plus de sécurité (cookies, réglementation RGPD) et des pages relookées. L'application Panneau Pocket est désormais présente sur le site et une nouvelle rubrique intègre les arrêtés municipaux.

9. Autres interventions :

Monsieur BARBUTO Dominique interroge sur les cambriolages. Monsieur le Maire fait part de sa rencontre régulière avec le référent de la gendarmerie de Villefranche d'albigeois. Des rondes sont régulièrement effectuées sur la commune. Il est important d'être attentif et de relever tout passage de véhicules ou personnes suspects. La vigilance des voisins est utile. Monsieur SEGOND diffusera l'information sur Panneau Pocket.

Résumé du Conseil municipal - Mairie de Cunac - Séance du 20 décembre 2023

Scannez le QR Code
pour consulter le CR
dans son intégralité



1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 novembre 2023. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
2. Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil municipal de liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
3. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'actualisation des tarifs municipaux et invite les conseillers à examiner les tarifs proposés. Ceux-ci sont classés en deux catégories : d'une part la location des salles communales, du matériel communal, l'occupation du domaine public, les concessions au cimetière et cases du columbarium et d'autre part les tarifs de la cantine, de l'ALAE, de la cantine et de l'ALAE avec la tarification sociale à appliquer et enfin de l'ALSH. → **Vote : 12 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.**
4. Madame Josiane GINESTET propose au Conseil municipal l'acquisition de 30 tables pliantes pour la salle de spectacles et la salle Jalet Artigues afin de remplacer les tables en mauvais état. Trois devis ont été réalisés : Les 30 tables seront achetées chez Kgmtat collectivité pour un montant de 2220 € TTC. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
5. Madame Josiane GINESTET et Monsieur Claude PAGES présentent le plan de rénovation énergétique de l'école afin de réduire la consommation et améliorer le confort des élèves et des enseignants. Selon les besoins des bâtiments scolaires, il sera utilisé l'isolation par l'extérieur, l'installation de climatiseurs réversibles et la pose de films solaires. Des devis ont été réalisés pour chacun des projets. Madame Josiane GINESTET précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental à hauteur de 30 % sur le montant total HT. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
6. Monsieur PAGES Claude et Madame GINESTET Josiane informent les membres du Conseil municipal du projet de création d'un cheminement doux reliant le parking de la Mairie (Grand'Rue) à la route des Avalats. Des devis ont été réalisés pour cet aménagement, un pour les travaux du chemin et l'autre pour la rénovation de la clôture grillagée. Cet aménagement peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental au titre du Fond Départemental du Territoire. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
7. Monsieur le Maire informe que suite à la création d'un poste d'Atsem principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27 Heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} septembre 2023, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs pour l'ensemble des filières de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2023. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
8. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de renouveler la convention de partenariat entre la commune de Cunac et la Scène Nationale pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024). Il présente également la convention de partenariat financier pour 4 spectacles et animations pour un montant de 4000 € (subvention forfaitaire de fonctionnement). → **Vote : POUR à l'unanimité.**

9. Informations diverses :

- Au 1^{er} janvier 2024 et suite au recensement de la population Cunac compte 1678 habitants.
- La réunion de contrôle des inscriptions et radiations sur la liste électorale aura lieu le 21 décembre 2023 à 16 h.
- La présentation des vœux au personnel de la mairie se fera le vendredi 22 décembre 2023 à 18h30.
- La présentation des vœux à la population se fera le dimanche 7 janvier 2024 à 11h30 à la Salle de spectacles.

10. Monsieur le Maire donne la parole aux présidents des commissions et délégués :

- Monsieur PAGES Claude pour la commission urbanisme et travaux fait le point sur les travaux réalisés et terminés.
- Madame TEULET Valérie déléguée enfance et accueil intergénérationnel porte à la connaissance des membres du Conseil le nom du nouveau Maire du Conseil Municipal Jeunes : Monsieur CROS Maël.

Résumé du Conseil municipal - Mairie de Cunac - Séance du 7 mars 2024

Scannez le QR Code
pour consulter le CR
dans son intégralité



1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2023. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
2. Subvention à la crèche Pirouette-Galipette de Cambon : après vérification des documents justificatifs demandés à l'association et la réception de son rapport d'activité 2023, il est proposé d'attribuer la subvention de 2500 €. → **Vote : POUR à l'unanimité.**
3. Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux de la nécessité de renouveler les ordinateurs portables des enseignants de l'école devenus obsolètes. Après consultation de fournisseurs en matériel informatique, 2 devis ont été reçus. Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de Albi Dégriff' Micro pour 2856 € TTC (6 Pc portables et 1 licence). → **Vote : POUR à l'unanimité.**

4. Informations et questions diverses :

- Monsieur Laurent SEGOND fait part de l'évolution du logiciel et de l'application Panneau Pocket via un système de modules dénommé PANNEAU POCKET PLUS. Cette extension offre une multitude de fonctionnalités pour permettre aux collectivités de personnaliser leur espace et s'adapter aux besoins des habitants. On pourra y retrouver des icônes thématiques pour classer les informations afin de mieux naviguer dans l'application et permettre une interaction avec le site internet de la commune. La mise en place sera prochainement effective après présentation lors de la prochaine Commission communication.

Monsieur Jean-Luc GILLET fait part qu'une information sur l'application Panneau Pocket a été diffusée lors d'une émission sur TF1. A ce jour, 13 000 communes ont choisi ce type de communication et d'informations à leur population.

- Monsieur le Maire rappelle que notre collectivité est assurée contre les risques statutaires (maladie, accidents du travail) par un contrat arrivant à échéance au 31 décembre 2024. Le Centre De Gestion 81 ayant pris la décision de mettre en place un nouveau contrat groupe ouvert à adhésion facultative afin de faire bénéficier les collectivités du meilleur rapport qualité/coût possible. La lettre d'intention de notre collectivité pour être associé à cette consultation a été transmise au CDG 81 le 29 février 2024. Ce nouveau contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans.
- Monsieur le Maire expose la situation des travaux à réaliser dans les classes maternelles. Ces travaux porteront sur le traitement des murs, placoplâtre, isolation, peintures, parquets, plomberie (lave-mains et ventilation), et mise en place de stores extérieurs. Des devis ont été sollicités auprès de divers artisans. Une demande de subvention auprès de l'État sera déposée.
- Monsieur le Maire informe de la mise en place d'une enquête publique en avril 2024 en lien avec la réunion publique du 8 novembre 2023 (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal n°4). Les administrés seront invités à rédiger leur demande sur le registre mis à leur disposition dans le cadre de cette enquête publique.
- Monsieur le Maire informe que la commune de Saint-Juéry a postulé pour le titre honorifique du plus beau marché de France.
- Monsieur le Maire informe que la commémoration du 19 mars 1962 aura lieu le 19 mars à 17 h au Monument aux morts. Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ regrette que l'heure ne soit pas bien adaptée notamment pour les gens qui travaillent. Monsieur le Maire précise qu'il est difficile d'organiser un planning qui satisfasse toutes les collectivités sur la même journée et surtout pour que les porte-drapeaux y soient présents.
- Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ fait part que les tarifs de transport pour les jeunes du département ont fortement augmenté. Monsieur le Maire prend note de cette observation et fera remonter l'information auprès du vice-président délégué de la C2A à la mobilité, aux transports et au stationnement, Monsieur Jean-Michel BOUAT.



ÉTAT CIVIL



Les informations transmises dans la rubrique ÉTAT CIVIL concernent les personnes nées, baptisées, mariées et décédées sur le territoire de la commune.

Naissances

- DELPERN Tino, Alain, Michel, né le 26 décembre 2023
- GROLLEAU RÉGOLA Mattia, Alain, Patrick, né le 26 février 2024
- HANNOU Noor, née le 4 mars 2024
- MOYSSET Inès, Aurélie, née le 6 mars 2024
- BRUZZECHESSA CAZEAUX Léna, Rose, née le 17 mars 2024



Baptêmes civils

- NÉANT



Mariages

- CASTAN Cédric et CALLIGERIS Sabrina, mariés le 11 janvier 2024



Décès

- JO née AUDOUARD Christiane, Gabrielle, Julienne, Linette, décédée le 18 janvier 2024
- BÉZAT née VAZQUEZ Jesusa, décédée le 02 février 2024



TRIBUNE LIBRE



Espace d'expression libre conformément à l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en vigueur au 1^{er} mars 2020.

GROUPE MAJORITAIRE

LA DÉSINVOLTE STRATÉGIE DE L'ENDETTEMENT
La Chambre Régionale des Comptes, à l'issue de son enquête, a imposé au maire actuel de communiquer aux élus, le rapport définitif et d'engager un débat. Extrait : « Les investissements importants de 2016-2019 ont limité durablement les marges de manœuvre. A partir de 2020, pour remédier à cette situation financière délicate, les investissements ont été limités et portés par des partenaires extérieurs (maisons partagées) et par des subventions. Le surcoût de certaines charges (R.H.) a été compensé en partie par des recettes. Le budget 2023 maintient le cap fixé ». Le groupe minoritaire, a affirmé : « n'avoir aucun regret et assumer ses choix ». L'endettement était sa stratégie pour réaliser ses projets, anticipant sciemment que le mandat suivant serait un mandat dixit : « blanc ». Néanmoins, étonnamment, ce choix désinvolte de gestion du porte-monnaie communal, n'a pas empêché des promesses électorales : un parking, un pumptrack, un club house ! Le groupe majoritaire rappelle que les élus ne sont que locataires de la Mairie et qu'ils ne peuvent présager d'être réélus. Engagement est pris de laisser en 2026, aux futurs élus, un héritage respectueux et des finances saines. N.B. Le rapport intégral de la CRC est à disposition à la Mairie ou sur le site internet de Cunac.

GROUPE MINORITAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Cunacoises, Cunacois,
Nous avons toujours la volonté de nous montrer constructifs et acteurs pour le bien de notre commune et de ses habitants. Nous souhaiterions seulement que les informations données soient plus détaillées. De même, nous déplorons que les réunions de travail, les commémorations se tiennent à des horaires peu adaptés à une vie active.
De plus, très peu d'informations concernant la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sont données aux cunacois. Nous trouvons dommage d'avoir à chercher par nous-mêmes les dernières actualités des services de la C2A qui concernent notre commune et notre quotidien.
D'ici quelques semaines, les prochaines élections auront lieu et permettront de désigner les députés européens. Voter est un droit, un acte citoyen. Alors, ensemble, participons à ce scrutin le 9 juin !
Enfin et par avance, nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire et un bel été.
D. DESHAIES-GALINIÉ, D. BARBUTO, S. FRÈRE, et M. LAFON
elusminoritairescunac@gmail.com



MAI

- ▶ Vendredi 24 mai à 20h30, Salle de Spectacles : Soirée Théâtrale (1^{er} spectacle) (2).
- ▶ Samedi 25 mai à 20h30, Salle de Spectacles : Soirée Théâtrale (2^{ème} spectacle) (2).
- ▶ Dimanche 26 mai, Stade de Cunac : Rencontre de Foot à 7 Cunac / Mézens.
- ▶ Mercredi 29 mai en soirée, Restaurant CALM : Soirées conviviales.
- ▶ Vendredi 31 mai à 20h30, Salle de Spectacles : Soirée Théâtrale (3^{ème} spectacle) (2).

JUIN

- ▶ Samedi 1 juin à 20h30, Salle de Spectacles : Soirée Théâtrale (4^{ème} spectacle) (2).
- ▶ Samedi 8 juin : Aubades du Comité d'Animation de Cunac (1).
- ▶ Dimanche 9 juin à partir de 8h, Bureau de vote Salle de Spectacles : Élections Européennes.
- ▶ Dimanche 9 juin : Vide grenier du Basket Club Cunac-Lescure (3).
- ▶ Dimanche 9 juin (journée) à 9h, Place de la Grèze : Randonnée à Les Cabannes, "Sentier de Lacapelle Ste Lucie" (2).
- ▶ Jeudi 13 juin à 18h, Salle Jalet-Artigues : Réunion d'information Mutuelle Village.
- ▶ Samedi 15 juin à 20h, Salle de spectacles : Concert avec l'école de musique de Cunac.
- ▶ Dimanche 16 juin de 9h à 18h, Stade de Cunac : Tournoi de Foot organisé par l'US CUNAC.
- ▶ Samedi 22 juin à partir de 19h, Place de l'Église : Soirée musicale avec "JAM-IROQUOIS TRIO", Restauration sur place.
- ▶ Dimanche 23 juin de 9h à 17h, Place de l'Église : 4^{ième} Marché des Artisans Créateurs + Exposition de voitures anciennes.
- ▶ Dimanche 23 juin (journée) à 9h, Place de la Grèze : Randonnée à La Palandié, "L'Andouquette" (2).
- ▶ Mercredi 26 juin en soirée, Restaurant CALM : Soirées conviviales.
- ▶ Du jeudi 27 juin au dimanche 30 juin : Fête du Village organisée par le Comité d'Animation de Cunac (1).
- ▶ Dimanche 30 juin à 12h : Commémoration de la Fête du Village suivi d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.
- ▶ Dimanche 30 juin de 9h à 13h, Stade de Cunac : Tournoi de Foot Enfants organisé par AIDES et l'APE.

JUILLET

- ▶ Les mercredis 3, 10, 17, 24, 31 juillet : Concours de Pétanque organisés par la Doublette Cunacoise.
- ▶ Dimanche 7 juillet (journée) à 9h, Place de la Grèze : Journée détente à St Lieux Les Lavaur "Ludolac" (2).
- ▶ Samedi 20 juillet à partir de 19h, Place de l'Église : Marché gourmand animé par "ROCK'N ROLL COUNTRY".

AOÛT

- ▶ Les mercredis 7, 14, 21, 28 août : Concours de Pétanque organisés par l'US Cunac.
- ▶ Samedi 31 août à partir de 19h, Place de l'Église : Marché gourmand animé par "CHRIS SONO" (Karaoké).

SEPTEMBRE

- ▶ Dimanche 8 septembre de 9h à 12h, Place du Mail : Forum des Associations.
- ▶ Dimanche 15 septembre (journée) à 9h, Place de la Grèze : Randonnée à St Antonin Noble Val, "Cirque de Bône" (2).
- ▶ Samedi 21 et dimanche 22 septembre, Église St Jacques : Journées Européennes du Patrimoine (Exposition de peintures).
- ▶ Dimanche 29 septembre (journée) à 9h30, Place de la Grèze : Randonnée à Técou, "Sentier des clochers" (2).

(1) : organisé par le CAC.

(2) : organisé par le Foyer.

(3) : organisé par le BCCL.

Prochainement l'application va évoluer : avec un système de modules, encore Plus de Simplicité et d'Utilité !

Tous les papiers se trient et se recyclent, ce journal aussi ! | Ne pas jeter sur la voie publique.



LE TRI + FACILE



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources contrôlées.
pefc-france.org